

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 11 mai 1872

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 1 p. (71r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 11 mai 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45949>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 mai 1872](#)

Lieu de rédaction 22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin demande à Larue de presser l'expertise et de s'entendre avec Cresson pour parvenir rapidement à la licitation. Dans le post-scriptum, Godin indique qu'il demande à Grebel à Guise de préparer le dossier de contrefaçon de la maison Pinard [les Fonderies de Sougland].

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Forges et fonderies de Sougland](#)
- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 22/11/2023

Versailles 10 Mai 1761.

Monsieur Léon,

Pressez par tous les moyens
le rapport des experts et par
conséquent l'expertise ; concordez
vous au plus vite avec M.
Cresson sur les moyens propres

à arriver à la plus prompte
licitation possible. Bientôt un
an sera écoulé depuis que j'ai vu
ai fait cette pressante demande.

Ci-joint je vous prie, mes
meilleurs distingués.

Georges de Tiffon

P.S. Je recommande à Guis, à
A. Grebet, de préparer le dossier de
contrat pour la maison Poivard.